

Question

Après avoir brièvement présenté et résumé le(s) document(s), vous répondrez à la question : La vidéo-protection est-elle un risque pour la vie privée ?

Questions préparatoires

- Ces questions ne sont là que pour vous aider à comprendre le document. Leurs réponses n'apparaîtront pas forcément dans la réponse à la question principale.*
- (Doc. 1) Quel est le rôle du ministère de l'Intérieur ?
 - (Doc. 1) Quels sont ses arguments pour justifier ce qu'il appelle la vidéo-protection ?
 - (Doc. 1) Pourquoi, selon lui, ne faut-il pas avoir peur de la vidéo-protection ?
 - (Doc. 2) Quels sont les arguments pour affirmer « qu'on a tous quelque chose à cacher » ?
 - (Doc. 2) En quoi ces arguments sont en opposition avec les premier document ?
- ## Barème
-  **Avertissements**

 Votre note ne pourra pas être supérieure à la moyenne :
 - si votre podcast n'est que la liste des réponses aux questions préparatoires ;
 - si votre texte de présentation est la transcription de votre podcast.
- | Texte de présentation | (... / 4) | Prestation | (... / 6) |
|-----------------------|--|----------------------|--|
| Titre | Vous avez proposé un titre, court, clair, et percutant. | Pertinence | Le contenu est pertinent et intéressant. Il n'y a pas hors sujet, et la question a sa réponse. |
| Forme | Vous avez rendu une courte présentation, en français correct, sans (trop) de fautes d'orthographe. | Vulgarisation | Le contenu est suffisamment vulgarisé pour que les auditeurs et auditrices ne connaissant ni le sujet ni le document le comprennent. |
| Fond | Elle présente correctement le podcast, pour donner envie de l'écouter. | Plan | Le contenu est structuré. |
| Bibliographie | Elle est présente, et les références sont assez précises pour pouvoir retrouver le document d'origine. | Bibliographie | Vous citez le ou les documents présentés. |
| | | Crédits | Vous citez tous les membres du groupes (même celles et ceux que ne parlent pas), en respectant le nom ou pseudonyme choisi. |

Question

Après avoir brièvement présenté et résumé le(s) document(s), vous répondrez à la question : La vidéo-protection est-elle un risque pour la vie privée ?

Questions préparatoires

- Ces questions ne sont là que pour vous aider à comprendre le document. Leurs réponses n'apparaîtront pas forcément dans la réponse à la question principale.*
- (Doc. 1) Quel est le rôle du ministère de l'Intérieur ?
 - (Doc. 1) Quels sont ses arguments pour justifier ce qu'il appelle la vidéo-protection ?
 - (Doc. 1) Pourquoi, selon lui, ne faut-il pas avoir peur de la vidéo-protection ?
 - (Doc. 2) Quels sont les arguments pour affirmer « qu'on a tous quelque chose à cacher » ?
 - (Doc. 2) En quoi ces arguments sont en opposition avec les premier document ?
- ## Barème
-  **Avertissements**

 Votre note ne pourra pas être supérieure à la moyenne :
 - si votre podcast n'est que la liste des réponses aux questions préparatoires ;
 - si votre texte de présentation est la transcription de votre podcast.
- | Texte de présentation | (... / 4) | Prestation | (... / 6) |
|-----------------------|--|----------------------|--|
| Titre | Vous avez proposé un titre, court, clair, et percutant. | Pertinence | Le contenu est pertinent et intéressant. Il n'y a pas hors sujet, et la question a sa réponse. |
| Forme | Vous avez rendu une courte présentation, en français correct, sans (trop) de fautes d'orthographe. | Vulgarisation | Le contenu est suffisamment vulgarisé pour que les auditeurs et auditrices ne connaissant ni le sujet ni le document le comprennent. |
| Fond | Elle présente correctement le podcast, pour donner envie de l'écouter. | Plan | Le contenu est structuré. |
| Bibliographie | Elle est présente, et les références sont assez précises pour pouvoir retrouver le document d'origine. | Bibliographie | Vous citez le ou les documents présentés. |
| | | Crédits | Vous citez tous les membres du groupes (même celles et ceux que ne parlent pas), en respectant le nom ou pseudonyme choisi. |

Brice Hortefeux (alors ministre de l'Intérieur), *Déclaration sur le site du ministère de l'Intérieur*, cité par Jean-Marc Manach, *Hortefeux fustige la vidéo-surveillance dont il a fait l'objet*, 15 septembre 2009.

<https://www.lemonde.fr/blog/bugbrother/2009/09/15/hortefeux-fustige-la-videosurveillance-dont-il-a-fait-lobjet/>

Je suis naturellement attaché à la préservation des libertés individuelles. Je le dis clairement, et chacun peut le voir, la vidéo, c'est de la protection avant d'être de la surveillance. Les caméras ne sont pas intrusives, elles ne sont pas là pour épier, mais pour protéger.[...]

Si vous n'avez rien à vous reprocher, vous n'avez pas à avoir peur d'être filmés ! Instaurer la vidéo-protection, c'est identifier les auteurs de troubles, c'est décourager les délinquants ; c'est, surtout, veiller sur les honnêtes gens.

Maurits Martijn et Rob Winjnberg, *On a tous quelque chose à cacher*, Correspondent (le 21 octobre 2013), traduit dans le n°1285 de Courrier International du 18 au 24 juin 2015.

3. On cache déjà des choses sans s'en rendre compte

Cacher des choses est devenu tellement naturel qu'on le fait sans réfléchir. Nous cachons notre corps, nos défauts, nos courriels, notre fiche de paie, etc. [...]

4. L'interdit dépend du contexte

Dans notre pays [les Pays-Bas] l'adultère n'est pas interdit par la loi, mais en Arabie Saoudite il est passible de la peine de mort. La question de savoir si quelque chose est interdit (et s'il vaut mieux le cacher) dépend donc du contexte. [...] Et, quant à votre homosexualité, qui n'intéresse personne [aux Pays-Bas], elle peut vous causer des ennuis devant la douane russe. Bref, on ne peut jamais être sûr de ne pas enfreindre un « interdit ».

5. Les interdits évoluent

Dans les années 1970, des voix s'élevaient publiquement pour demander le droit d'avoir des relations sexuelles avec des enfants. Aujourd'hui, ces mêmes personnes seraient inculpées. On peut donc penser ne rien faire d'« interdit » (et donc ne rien avoir à cacher) alors que nos actions pourraient nous causer de gros ennuis ultérieurement. [...]

9. On ne peut pas faire confiance aux pouvoirs publics

Quasiment tous les grands projets informatiques [du gouvernement néerlandais] de ces dernières années (comme le dossier médical électronique, le vote en ligne ou la carte de transports publics) avaient des failles techniques mettant en danger la sécurité des données. Certes, nous n'avons probablement rien à cacher à l'organisme auquel nous donnons nos informations personnelles, mais cela pose un problème dès lors que d'autres parties ont potentiellement accès à ces données.

10. Les pouvoirs publics font des erreurs

[...] [Par exemple :] des centaines de travailleurs indépendants ont atterri sur une liste de fraudeurs aux allocations à cause d'un problème informatique. Ils ont été condamnés et ont dû payer de fortes amendes. [...]

11. Quid de nos futurs dirigeants ?

Si certaines données ont déjà été collectées pour une raison x, pourquoi ne pas les utiliser pour une raison y ? Les spécialistes appellent cela le détournement d'usage. [...] Nous ne savons pas encore qui seront les futurs dirigeants et quels seront leurs agendas politiques.

Brice Hortefeux (alors ministre de l'Intérieur), *Déclaration sur le site du ministère de l'Intérieur*, cité par Jean-Marc Manach, *Hortefeux fustige la vidéo-surveillance dont il a fait l'objet*, 15 septembre 2009.

<https://www.lemonde.fr/blog/bugbrother/2009/09/15/hortefeux-fustige-la-videosurveillance-dont-il-a-fait-lobjet/>

Je suis naturellement attaché à la préservation des libertés individuelles. Je le dis clairement, et chacun peut le voir, la vidéo, c'est de la protection avant d'être de la surveillance. Les caméras ne sont pas intrusives, elles ne sont pas là pour épier, mais pour protéger.[...]

Si vous n'avez rien à vous reprocher, vous n'avez pas à avoir peur d'être filmés ! Instaurer la vidéo-protection, c'est identifier les auteurs de troubles, c'est décourager les délinquants ; c'est, surtout, veiller sur les honnêtes gens.

Maurits Martijn et Rob Winjnberg, *On a tous quelque chose à cacher*, Correspondent (le 21 octobre 2013), traduit dans le n°1285 de Courrier International du 18 au 24 juin 2015.

3. On cache déjà des choses sans s'en rendre compte

Cacher des choses est devenu tellement naturel qu'on le fait sans réfléchir. Nous cachons notre corps, nos défauts, nos courriels, notre fiche de paie, etc. [...]

4. L'interdit dépend du contexte

Dans notre pays [les Pays-Bas] l'adultère n'est pas interdit par la loi, mais en Arabie Saoudite il est passible de la peine de mort. La question de savoir si quelque chose est interdit (et s'il vaut mieux le cacher) dépend donc du contexte. [...] Et, quant à votre homosexualité, qui n'intéresse personne [aux Pays-Bas], elle peut vous causer des ennuis devant la douane russe. Bref, on ne peut jamais être sûr de ne pas enfreindre un « interdit ».

5. Les interdits évoluent

Dans les années 1970, des voix s'élevaient publiquement pour demander le droit d'avoir des relations sexuelles avec des enfants. Aujourd'hui, ces mêmes personnes seraient inculpées. On peut donc penser ne rien faire d'« interdit » (et donc ne rien avoir à cacher) alors que nos actions pourraient nous causer de gros ennuis ultérieurement. [...]

9. On ne peut pas faire confiance aux pouvoirs publics

Quasiment tous les grands projets informatiques [du gouvernement néerlandais] de ces dernières années (comme le dossier médical électronique, le vote en ligne ou la carte de transports publics) avaient des failles techniques mettant en danger la sécurité des données. Certes, nous n'avons probablement rien à cacher à l'organisme auquel nous donnons nos informations personnelles, mais cela pose un problème dès lors que d'autres parties ont potentiellement accès à ces données.

10. Les pouvoirs publics font des erreurs

[...] [Par exemple :] des centaines de travailleurs indépendants ont atterri sur une liste de fraudeurs aux allocations à cause d'un problème informatique. Ils ont été condamnés et ont dû payer de fortes amendes. [...]

11. Quid de nos futurs dirigeants ?

Si certaines données ont déjà été collectées pour une raison x, pourquoi ne pas les utiliser pour une raison y ? Les spécialistes appellent cela le détournement d'usage. [...] Nous ne savons pas encore qui seront les futurs dirigeants et quels seront leurs agendas politiques.